

L'ABONNEMENT

L'abonnement au CANARD est de 50 cts par année, strictement payable d'avance. Les timbres de poste sont reçus en paiement.

Tout envoi d'argent devra être adressé à

A. P. PIGEON,
Administrateur,
1786 Rue Ste-Catherine.



LE CANARD

Montréal, 14 Juillet 1894

CONSEIL-DE-VILLE

SEANCE EXTRAORDINAIRE

RÈGLEMENT CONCERNANT LE BOODLAGE

Le Conseil-de-Ville s'est réuni hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire Villeneuve.

Tous les échevins étaient présents.

Après les affaires de routine le premier ordre du jour est appelé. C'est un nouveau projet de législation intitulé : "Règlement concernant le Boodlage."

Le greffier donne lecture du règlement rédigé dans les termes suivants :

Règlement concernant le boodlage

Attendu que, dans l'opinion du conseil de la corporation, du maire, des échevins et des citoyens de la cité de Montréal, les habitants de la dite cité sont suffisamment intéressés à ce que leurs représentants soient équitablement indemnisés pour le temps qu'ils consacrent aux affaires civiques, et pour le trouble que leur causent l'octroi des entreprises et la nomination des employés à l'Hôtel-de-Ville, il est par le présent ordonné et statué par le conseil de la dite cité de Montréal comme suit :

10. Tout membre d'aucuns des comités créés par le Conseil-de-Ville en votant pour que des travaux soient donnés à un ou plusieurs entrepreneurs aura le droit de percevoir des dits entrepreneurs une somme proportionnée à l'importance de l'entreprise. La dite somme sera fixée par une section subséquente du présent règlement et sera composée de trois chiffres au moins.

Nul échevin ne sera obligé de voter pour le plus bas soumissionnaire.

20. Tout membre des dits comités en votant pour la nomination d'un employé à l'Hôtel-de-Ville devra recevoir en argent ou par un chèque accepté par les banques un montant d'argent égal à la moitié du salaire annuel du dit employé.

Il est défendu à tout échevin de percevoir personnellement les dits argent ou chèques de banque.

Pour sauvegarder l'indépendance des membres du conseil de ville l'argent sera payé aux membres du comité par l'entremise d'une tierce personne qui devra prendre toutes les garanties nécessaires pour assurer le paiement intégral de la somme due à chaque échevin.

30. Il sera permis à tout président d'un comité d'ouvrir les soumissions et de prendre connaissance de leur contenu quarante-huit heures avant la séance du dit comité afin de permettre au soumissionnaire le plus généreux d'amender sa soumission en abaissant son chiffre aussi près que possible du soumissionnaire le plus bas.

40. Les honoraires ou argent de bood-

lage que devront exiger les échevins sont fixés dans le tarif suivant :

Pour la place d'un chef de bureau dont le traitement annuel n'excèdera pas \$3,000 : \$2,000, la moitié argent comptant et la balance par traites acceptées.

Pour la place d'un chef de bureau dont le traitement annuel n'excèdera pas \$1,000 : \$500 argent comptant.

Pour tout employé de l'Hôtel-de-Ville dont le traitement n'excèdera pas \$1,000 : \$800, la moitié payable argent comptant et la balance répartie sur six mois au moyen de billets endossés ou chèques acceptés par les banques.

Pour tout employé de l'Hôtel-de-Ville dont le traitement annuel n'excèdera pas \$600 : \$400, le quart argent comptant et la balance dans six mois.

Pour une place de constable dans la police, \$50.

Pour une place de constable dans la police sanitaire, \$40.

Pour les places dans le département des chemins le tarif sera comme suit : Contre-maitre, \$50.

Gratteur de rues \$5, payable au contre-maitre sur les gages de la première semaine.

Pour les entreprises de payages ou d'égoûts 25 p. c. du contrat primitif et 50 p. c. des extras, le tout garanti comme susdit.

Pour la construction de bâtiments, tunnels, 20 p. c. du contrat primitif et 75 p. c. des extras.

Pour les expropriations pour fin d'utilité publique 50 p. c. de l'indemnité accordée au dessus du rôle municipal d'évaluation.

Les échevins s'engageant à fournir les témoins et experts qui devront faire accepter le chiffre de la dite indemnité par les commissaires.

5. Tout échevin qui contreviendra à aucune des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende, et, à défaut du paiement immédiat de la dite amende et les frais, de l'emprisonnement, le montant de cette amende et le terme de l'emprisonnement à être fixés par la Cour du Recorder à sa discrétion, mais la dite amende n'excèdera pas \$100 et l'emprisonnement ne sera pas pour une période de plus de deux mois de calendrier.

Le règlement est déferé à un comité général du conseil qui rapporte progressivement.

Le règlement subit sa première lecture.

Le conseil s'ajourne.

LA MOUSTACHE

Il y aurait beaucoup à dire sur la moustache. Comme le dessin de la lèvres supérieure et tout le contour de la bouche ont beaucoup à faire avec les susceptibilités, l'orgueil, la confiance en soi, la forfanterie, la vanité, etc., la moustache est, en quelque sorte, liée à l'expression de ces qualités ou de ces défauts.

Une moustache hérissée et abandonnée pour ainsi dire à tous les vents, est un indice que celui qui la porte ne sait pas se maîtriser; droite et en ordre parfait, elle est l'indice du contraire.

Lorsque les poils de la moustache ont une tendance à friser à leurs extrémités, l'individu est enclin à l'ambition et à la vanité et à faire parade de sa personne.

Lorsque la frisure se retrousse, on a l'esprit à la gaieté, et disposé à tout approuver; si la moustache tend à se friser en courbant, le caractère est plus réfléchi sans être morose.

On a pu remarquer souvent que les gens d'un bon caractère et qui sont satisfaits de leur sort, lorsqu'ils se passent les doigts dans la moustache, la relèvent toujours, tandis que les personnes revêches et moroses la tirent obliquement par en bas.

Le petit garçon qui, caché derrière la porte, fait des grimaces au fiancé de sa sœur, devrait être poursuivi pour... mépris de cour.

CORRESPONDANCE

On nous communique ce qui suit :

Montréal, 10 juillet 1894.

M. le Rédacteur,

Si dans le courant de la semaine prochaine, la "Cane" n'est point trop occupée, envoyez donc s'il vous plaît, cette gentille messagère au bureau de la Presse, afin qu'elle ait une entrevue avec M. le chercheur, et lui demander la raison pour laquelle il n'a pas répondu aux trois questions que je lui ai faites il y a trois semaines, lesquelles questions étaient signées A. O. G.

Si la raison, est le manque de capacité de M. le chercheur, la savante et illustre "Cane" pourra certainement le renseigner.

En me rendant ce service, M. le Rédacteur, vous aurez une excellente occasion de faire valoir votre "Cane," non-seulement comme diseuse de bonne aventure sans égale, mais aussi comme excellent auxiliaire de M. le chercheur du bureau de la Presse.

Je suis, Monsieur, avec le plus profond respect,

Un admirateur du "Canard" et de la "Cane." A. O. G.

A la semaine prochaine pour la réponse.

A LA CORRECTIONNELLE

UN DÉJEUNER SUR L'HERBE

La famille Boudillon étant allée à Vincennes, un dimanche qu'il faisait beau, avait emporté force provisions. On avait projeté de déjeuner sur l'herbe, et l'on se promettait un petit régal des mieux réussis.

Bien entendu, chacun portant quelque chose, M. Boudillon, en qualité de chef de famille, avait à la main un panier à bouteille; Mme Boudillon tenait le gigot, soigneusement enveloppé dans un journal. Les petites Boudillon — un oncle à héritage, qu'on ménageait par conséquent — n'était chargée que des parapluies et des ombrelles.

Quelle fête!

Par exemple, dès onze heures du matin, on était éreinté. Il faisait une chaleur telle que c'était comme du plomb fondu qui tombait sur les têtes. Et puis on avait déjà tant marché pour profiter du grand air!

Aussi fut-il décidé qu'on commencerait le repas dès qu'on aurait trouvé un endroit convenable.

Il fallait un bel arbre et beaucoup de mousse autour. La recherche fut longue et délicate. M. et Mme Boudillon échangeaient, même quelques propos aigres-doux. Les petits Boudillon se pinçèrent et se griffèrent à qui mi ux mieux et regurent chacune deux ou trois taloches. Enfin, à la majorité des voix, un gros chêne fut adopté comme restaurant, et le déballage des provisions ayant rendu la gaieté à tout le monde, ont mit allègrement le couvert.

Hélas! hélas! il n'y a plus de loups dans le bois de Vincennes, mais il y a encore de mauvais garnements dont on doit se méfier. Paul Grillon passait justement par là avec son ami Jules Lavigne, cherchant une proie.

— Ça sent le gigot à l'ail! murmura Paul Grillon en humant l'air avec volupté.

— J'entends le doux bruit des bouillons qui sautent, répliqua Jules Lavigne en faisant claquer sa langue.

Et tous deux, jetant à travers le feuillage un regard indiscret, aperçurent la famille Boudillon qui s'appretait à faire honneur à un repas de Lucullus.

Comment résister à pareille tentation? Les deux compères échangeèrent quelques mots à voix basse. Il s'agissait d'escamoter dextrement ces succulentes victualles. Mais quelle ruse imaginer? Ce n'était pas chose facile. Heureusement nos gaillards étaient gens de ressource. Ils eurent bientôt arrêté un plan.

Tandis que Jules Lavigne restait caché derrière un buisson, Paul Grillon s'avança en courant jusqu'au lieu du festin. Il paraissait fort ému; il agitaït les bras. Sa figure exprimait la plus vive anxiété.

— Mon Dieu! qu'est ce qu'il y a? dit Mme Boudillon, terrifiée par cette apparition subite, s'arrêta la fourchette en l'air et la bouche ouverte.

— Il y a... Vous n'avez donc pas vu?

— Mais non...

— Là... à deux pas de vous?... Ils se balance dans le vide... avec ses grands bras... et ses grandes jambes.

— Mais qui? Parlez donc! Vous voyez bien que vous nous faites peur.

— Eh bien... c'est un pendu!

A ce mot, toute l'honnête famille poussa un cri d'effroi; on se leva précipitamment; Mme Boudillon avait une bonne envie de s'évanouir, mais la curiosité la soutint.

Il fallait au plus vite aller décrocher le pauvre diable qui ne devait pas s'amuser en se balançant dans les airs. Peut-être serait-il temps encore de le rappeler à la vie. On partit précipitamment, laissant là le déjeuner qui, du reste, ne risquait pas de refroidir.

Jules Lavigne s'était offert, bien entendu, pour conduire la bande. Il fit quelques vingt mètres, puis déclara qu'il ne retrouvait plus l'endroit; il alla à droite, à gauche, suivi dans ses évolutions par toute l'honnête famille; et enfin, après dix bonnes minutes de recherches, il s'écria, paraissant trembler de tous ses membres :

— C'est là bas... Tenez, le voyez-vous?

— Qui... Ah! c'est affreux! exclama Mme Boudillon qui ne voyait rien du tout, mais à qui la terreur donnait de l'imagination. Pauvre garçon! il est tout jeune; comme il a dû souffrir! C'est sans doute un désespoir d'amour qui l'a conduit au suicide!

Et toute la famille de répéter en chœur :

— Pauvre garçon! pauvre garçon!

Cependant l'oncle Boudillon, qui avait heureusement gardé son sang-froid, partit tout à coup d'un grand éclat de rire.

— Êtes-vous bêtes! s'écria-t-il. Regardez donc! Ce que vous prenez pour un cadavre n'est qu'une branche d'arbre cassée par le vent au-dessus de laquelle quelqu'un s'est amusé à poser une vieille casquette.

Est-ce bien possible? On avança un peu. Tout le monde cette fois osa fixer l'objet, et la famille Boudillon, le nez en l'air, dut convenir en effet qu'il n'y avait à l'arbre aucun pendu, jeune ou vieux.

Jules Lavigne paraissait vraiment fort contrit. Il s'excusa du mieux qu'il put. On le plaisanta, on rit beaucoup de l'effroi qu'il avait manifesté. Il accepta tous les quolibets de très bonne grâce et, ayant salué fort poliment, il partit enfin de son pied léger pour rejoindre... on devine qui.

Les Boudillon revinrent alors à leur campement improvisé. Ce petit incident avait ému tout le monde et conséquemment augmenté l'appétit de chacun.

O stupeur!

Il n'y avait plus rien au pied du vieux chêne. Tout avait disparu comme par une trappe. Le gigot, les bouteilles, et même la nappe et les couvertes... envolés, fondus, volatilisés!

L'oncle Boudillon n'en pouvait croire ses yeux. Mme Boudillon suffoquait; M. Boudillon frottait ses lunettes, et les petites Boudillon pleurnichaient lamentablement.

Il fallut bien pourtant se rendre à l'évidence. Tous ces braves gens comprirent qu'ils avaient été les victimes d'une audacieuse escroquerie. C'avait été un coup monté entre deux fripons, l'un les entraînant à sa suite et l'autre faisant main basse sur les provisions.

Ils se résignèrent à aller déjeuner au restaurant, mais ils firent maigre chair. Après une pareille aventure, ils n'avaient plus faim du tout.

Toutefois, sur le conseil du cabaretier, avant de rentrer à Paris, ils portèrent une plainte au bureau de police de l'endroit.

Or, voyez s'il est vrai de dire, comme dans les bons vieux drames de l'Ambigu, que le vice trouve sa punition dans ses propres excès. Le même jour, à neuf heures du soir, des gardiens du bois de Vincennes amenaient chez le commissaire deux individus qui avaient été ramassés en complet état d'ivresse.

L'un d'eux pleurnicht abondamment et disait : " C'est le pendu qui m'a fait boire!... Pourquoi l'a-t-on décroché de son arbre? "

L'autre affirmait sentencieusement : " Les gigots des bourgeois, c'est fait pour empoisonner le pauvre peuple. "

Le lendemain, étant enfin dégrisés, ils avoèrent leur méfait.

Traduits en police correctionnelle, ils ont été condamnés chacun à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

Moralité

Ne pas déjeuner sur l'herbe sans s'être au préalable bien assuré qu'il n'y a pas de pendus aux arbres environnants.

Fumez le BLACKSTONE le meilleur Cigare à 8c.